



Fiche de données de sécurité

Matériel respiratoire viral AccuPlex™

SDS-ACRN-16

Rév. n° : 6

Date de rév. : Oct 6, 2020

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Description du produit :	Code du produit
Kit de matériel de référence AccuPlex™ SARS-CoV-2	0505-0126
Panel de vérification AccuPlex™ SARS-CoV-2	0505-0129
Panel de vérification AccuPlex™ SARS-CoV-2, v2	0505-0132
Kit de matériel de référence, v2/Kit de contrôles moléculaires AccuPlex™ SARS-CoV-2	0505-0133
Kit de matériel de référence/Kit de contrôles moléculaires AccuPlex™ SARS-CoV-2 - Génome complet	0505-0159
Panel de vérification AccuPlex™ SARS-CoV-2 - Génome complet	0505-0168
Panel de vérification AccuPlex™ SARS-CoV-2, grippe A/B et VRS	0505-0183
Kit de matériel de référence AccuPlex™ SARS-CoV-2, grippe A/B et VRS	0505-0174
Kit de matériel de référence AccuPlex™ grippe A/B et VRS	0515-0001
Panel de vérification AccuPlex™ grippe A/B et VRS	0515-0002

Réactif dangereux

Aucun

Code produit du réactif dangereux

Aucun

Utilisation

recommandée :

Comme indiqué dans la description du produit

Coordonnées du fabricant :

SeraCare Life Sciences
37 Birch Street
Milford, MA 01757,
États Unis

N° téléphone : +1 (508) 244 6400
Numéro vert depuis les États-Unis :
+1 (800) 676 1881

N° fax : +1 (508) 634-3394

Internet : www.seracare.com

E-mail : customerservice@seracare.com

Numéros de téléphone d'urgence :

AUSTRALIE - POISONS INFORMATION CENTER Téléphone : 13 11 26 - Horaires d'ouverture : 24 heures sur 24

CANADA - CENTRE D'URGENCE TRANSPORT Téléphone : (1) 613 996 6666 - Horaires d'ouverture :
24 heures sur 24, 7 jours sur 7

ROYAUME-UNI - THE NATIONAL FOCUS Téléphone : (44) 029 2041 6388 - Horaires d'ouverture :
9 h à 17 h GMT

ÉTATS-UNIS - NATIONAL RESPONSE CENTER Téléphone : (1) 800 424 8802 - Horaires d'ouverture :
24 heures sur 24, 7 jours sur 7

CHEMTREC :

Numéro client CHEMTREC : CCN12505*
Pour les urgences chimiques, un déversement, une fuite, un incendie, une exposition ou un accident appeler CHEMTREC à tout moment, jour et nuit.
Aux États-Unis et au Canada : 1 800 424 9300 CCN12505 ou
+1 703 527 3887 (appels en PCV acceptés)

SDS-ACRN-16

Rév. n° : 6

Date de rév. : Oct 6, 2020

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Type de danger

Classification du système général harmonisé (SGH) conformément à la norme de communication des risques d'OSHA 29 CFR 1910 : Le produit ne contient aucune substance qui est considérée comme étant dangereuse pour la santé ou l'environnement, à la concentration présente.

Classification du système général harmonisé (SGH) conformément à la norme de communication des risques d'OSHA 29 CFR 1910

Classification GHS

Sans objet :

Le produit ne contient aucune substance qui est considérée comme étant dangereuse pour la santé ou l'environnement, à la concentration présente, selon la Classification du système général harmonisé (SGH) conformément à la norme de communication des risques d'OSHA 29 CFR 1910

Selon le Règlement (CE) n° 1272/2008, ce produit n'est pas répertorié.

Mentions de danger :

Sans objet

Conseils de prudence :

Sans objet

Symboles et indications de danger :

Sans objet

Voie d'exposition principale :

Sans objet

Effets aigus : œil

Peut aggraver une pathologie préexistante

Effets aigus : peau :

Peut aggraver une pathologie préexistante

Effets aigus : inhalation :

Peut aggraver une pathologie préexistante

Effets aigus : ingestion :

Non disponible

Effets chroniques :

Non disponible

Informations supplémentaires :

Non disponible

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

<u>Composant</u>	<u>Produit chimique</u>	<u>% du poids</u>	<u>N° CAS :</u>	<u>Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 et le SGH</u>
S.O.	Eau	82,9 %	7732-18-5	Aucune classification
	Glycérine	15,0 %	56-81-5	Aucune classification
	TRIS	< 1,0 %	77-86-1	Irrit. cutanée 2, H315 Irrit. oculaire 2A, H319 Toxicité pour certains organes cibles, exposition unique ; Irritation des voies respiratoires, 3, H335
	Acide éthylènediaminetétracétique (EDTA)	< 1,0 %	60-00-4	Irrit. oculaire 2A, H319 Dangers pour le milieu aquatique, danger aigu, 3, H402 Dangers pour le milieu aquatique, danger à long terme, 3, H412
	Sulfate de gentamycine	0,05 %	1405-41-0	Sensibilisation respiratoire, 1, H334 Sensibilisation cutanée, 1, H317
	Azoture de sodium	0,05 %	26628-22-8	Toxicité aiguë 2 (Orale), H300 Toxicité pour certains organes cibles, expositions répétées, 2, H373 Dangers pour le milieu aquatique, danger aigu, 1, H400 Dangers pour le milieu aquatique, danger à long terme, 1, H410
	Virus inactivé	< 0,01 %	Sans objet	S.O.
	SeraCon II	2 %	Sans objet	S.O.

Texte intégral des phrases H : consulter la section 16.

SDS-ACRN-16

Rév. n° : 6

Date de rév. : Oct 6, 2020

4. PREMIERS SOINS

Conseils d'ordre général :	Ne jamais rien donner par la bouche à une personne qui est inconsciente. En cas de problème, consulter un médecin (si possible en lui montrant l'étiquette).
Exposition orale :	Ne pas faire vomir. Rincer la bouche. Consulter un médecin.
Exposition par inhalation :	Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin si les difficultés respiratoires persistent
Exposition cutanée :	Retirer les vêtements contaminés. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant 5 minutes. Consulter un médecin si une irritation se développe ou persiste.
Exposition oculaire :	Rincer avec précaution à l'eau pendant au moins 5 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin en cas de rougeur, de douleur ou d'irritation.

5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Moyens d'extinction :	Utiliser tout moyen adapté pour l'incendie environnant.
Risques d'incendie et d'explosion inhabituels :	Aucun
Point d'éclair :	Non disponible
Température d'auto-inflammation :	Non disponible
Déclaration relative à l'inflammabilité :	Le produit n'est pas inflammable
Dangers spécifiques liés au produit chimique :	Aucun ; aucune réaction dangereuse ne se produira dans des conditions normales
Équipements de protection et précautions pour les pompiers :	Ne pas entrer dans la zone d'incendie sans un équipement de protection approprié, y compris une protection respiratoire

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles :	Éviter de respirer les vapeurs, aérosols ou gaz. Éviter tout contact prolongé avec les yeux, la peau et les vêtements.
Précautions relatives à l'environnement :	Empêcher le rejet dans les égouts et les eaux publiques.
Méthode de confinement :	Conserver dans des récipients appropriés et fermés en vue de leur élimination.
Méthodes de nettoyage :	Contenir les déversements à l'aide de digues ou d'absorbants pour empêcher la migration et le rejet dans les égouts ou les cours d'eau
Autres informations :	Non disponible

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation :	Éviter tout contact prolongé avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs, les aérosols ou les fines gouttelettes.
Stockage :	Conserver à une température comprise entre 2 et 8 °C. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Garder le récipient bien fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Conserver/stocker à l'abri de la lumière directe du soleil, des températures extrêmement élevées ou basses et des matériaux incompatibles.

SDS-ACRN-16

Rév. n° : 6

Date de rév. : Oct 6, 2020

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION

Protection respiratoire :	Si les limites d'exposition sont dépassées ou en cas d'irritation, il faut porter une protection respiratoire approuvée. En cas de ventilation insuffisante, d'atmosphère pauvre en oxygène, ou lorsque les niveaux d'exposition ne sont pas connus, porter une protection respiratoire.
Protection des yeux :	Lunettes de sécurité avec protection latérale. Utiliser un équipement de protection oculaire testé et approuvé selon les normes gouvernementales appropriées.
Protection cutanée :	Porter des gants de protection.
Protection corporelle	Porter un vêtement de protection approprié. Le type d'équipement de protection doit être choisi en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse sur le lieu de travail spécifique.
Contrôle de l'exposition environnementale :	Ne pas permettre que le produit soit rejeté dans l'environnement.
Mesures techniques appropriées :	Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Des postes de lavage oculaire d'urgence et des douches de sécurité doivent être disponibles à proximité immédiate de toute exposition potentielle.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence :	Légèrement trouble, incolore
État physique :	Liquide
Odeur :	Non disponible
Seuil olfactif :	Non disponible
pH :	Non disponible
Point d'ébullition :	Non disponible
Taux d'évaporation :	Non disponible
Densité de vapeur :	Non disponible
Pression de vapeur :	Non disponible
Densité relative :	Non disponible
Température d'auto-inflammation :	Non disponible
Solubilité dans l'eau :	Diluable
Inflammabilité :	Non disponible
Point d'éclair :	Non disponible
Viscosité :	Non disponible
Propriétés d'oxydation :	Non disponible
Propriétés explosives :	Non disponible
Paramètres supplémentaires :	Consulter la fiche de données/notice pour d'autres informations sur le produit.

SDS-ACRN-16

Rév. n° : 6

Date de rév. : Oct 6, 2020

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique :	Stable dans les conditions de stockage recommandées.
Conditions à éviter :	La lumière directe du soleil, les températures extrêmement élevées ou basses, et les matériaux incompatibles.
Matériaux incompatibles à éviter :	Agents oxydants, acides et bases forts.
Produits de décomposition dangereux :	Oxydes de carbone, oxydes d'azote. Aucune décomposition en cas de stockage et d'application selon les instructions.
Polymérisation dangereuse :	Ne se produira pas
Risque de réactions dangereuses :	Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

11. MESURES TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Les risques toxicologiques ne sont pas classés en raison de la faible concentration en composants dangereux. Les informations toxicologiques suivantes correspondent au composant dangereux pur.

Glycérine (56-81-5)

DL50 orale chez le rat :	23 000 mg/kg
DL50 cutanée chez le lapin :	> 10 g/kg
CL50 inhalation :	> 570 mg/m ³

Sulfate de gentamicine (1405-41-0)

DL50 orale chez le rat :	> 5 g/kg
--------------------------	----------

TRIS (77-86-1)

DL50 orale chez le rat :	> 5 000 mg/kg
DL50 cutanée chez le lapin :	> 5 000 g/kg

Azoture de sodium (26628-22-8)

DL50 orale chez le rat (26628-22-8)	27 mg/kg
-------------------------------------	----------

Acide éthylènediaminetétracétique (60-00-4)

DL50 orale chez le rat :	> 2 000 mg/kg
--------------------------	---------------

Toxicité chronique

Carcinogénicité :	Aucune classification
Irritation :	Aucune classification
Corrosivité :	Aucune classification
Sensibilisation :	Aucune classification
Effets neurologiques :	Aucune classification
Mutagénicité :	Aucune classification
Effets sur la reproduction :	Aucune classification

SDS-ACRN-16

Rév. n° : 6

Date de rév. : Oct 6, 2020

Effets sur le développement : Aucune classification
Effets sur les organes cibles : Aucune classification
Autres effets indésirables : Aucune classification

12. MESURES ÉCOLOGIQUES

Écologie - générale Aucune classification

Glycérine (56-81-5)

CL50 chez le poisson 1 54 000 (51 000-57 000) mg/l (temps d'exposition : 96 h – espèce : Oncorhynchus mykiss (statique))

Azoture de sodium (26628-22-8)

CL50 chez le poisson 1 : 0,8 mg/l (temps d'exposition : 96 h – espèce : Oncorhynchus mykiss)
 CL50 chez le poisson 2 : 0,7 mg/l (temps d'exposition : 96 h – espèce : Lepomis macrochirus)
 C(E)r50 (algues) 0,348 mg/l

Acide éthylènediaminetétracétique (60-00-4)

CL50 chez le poisson 1 34 – 62 mg/l (temps d'exposition : 96 h – espèce : Lepomis macrochirus)
 CE50 Daphnia 1 113 mg/l (temps d'exposition : 48 h – espèce : Daphnia magna (statique))
 CL50 chez le poisson 2 44,2 – 76,5 mg/l (temps d'exposition : 96 h – espèce : Pimephales promelas (statique))
 DSENO à long terme chez les poissons >= 25,7 mg/l (durée : 35 j – espèce : Brachydanio rerio (dynamique))
 DSENO à long terme chez les crustacés 25 mg/l (durée : 21 j – espèce : Daphnia magna (semi-statique))

Persistance/dégradabilité : Non établi
Mobilité dans l'environnement : Non disponible

Bioaccumulation/accumulation :

Glycérine (56-81-5)

FBC chez le poisson 1 Aucune accumulation
 Log Pow -1,76

13. MESURES RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthode d'élimination des déchets : Il est recommandé de procéder à la décontamination de la matière excédentaire en utilisant une solution d'eau de Javel à 10 %. Éliminer et traiter comme des déchets biologiques dangereux. Éliminer les déchets conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

Emballages contaminés : Éliminer et traiter comme des déchets biologiques dangereux. Éliminer les déchets conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

Numéro de déchets EPA des É.-U. : Non disponible

SDS-ACRN-16

Rév. n° : 6

Date de rév. : Oct 6, 2020

14. MESURES RELATIVES AU TRANSPORT

DOT :	Aucune classification comme substance dangereuse
IATA :	Aucune classification comme substance dangereuse
ADR (transport routier)/RID (transport ferroviaire) :	Non disponible
IMDG (transport maritime) :	Aucune classification comme substance dangereuse
Réglementation générale relative au transport	Non disponible

15. MESURES RÉGLEMENTAIRES

Réglementation fédérale américaine

Glycérine (56-81-5)

Repris dans la liste de la loi TSCA américaine

Indicateur réglementaire selon la loi TSCA (Agence américaine de protection de l'environnement)

Y2 – Y2 - indique un polymère exempté qui est un polyester et qui est fabriqué uniquement à partir de réactifs inclus dans une liste spécifiée de réactifs peu préoccupants qui répondent à l'un des critères d'éligibilité pour la règle d'exemption.

TRIS (77-86-1)

Repris dans la liste de la loi TSCA américaine

Acide éthylènediaminetétracétique (60-00-4)

Repris dans la liste de la loi TSCA américaine

Azoture de sodium (26628-22-8)

Repris dans la liste de la loi TSCA américaine

Repris dans la loi américaine SARA 302

Soumis aux exigences de déclaration de la loi américaine SARA 313

Quantité seuil pour la planification de la loi SARA Section 302

500 (ce matériau est un solide réactif.) (La quantité seuil pour la planification n'est pas fixée par défaut à 10 000 livres pour les formes qui ne sont ni en poudre, ni fondues, ni en solution)

Signalement des émissions selon SARA 313

1 %

Réglementation des États (des E.-U.)

Azoture de sodium (26628-22-8)

États-Unis – Massachusetts - Liste relative au droit de savoir

États-Unis – New Jersey - Liste des substances dangereuses (droit de savoir)

États-Unis – Pennsylvanie - Liste des substances dangereuses pour l'environnement (droit de savoir)

Proposition 65 de la Californie :

Ce produit contient les produits chimiques suivants répertoriés dans la Proposition 65

Ce produit ne contient aucun produit chimique connu dans l'État de Californie pour provoquer le cancer, des anomalies congénitales ou tout autre dommage au niveau de la reproduction.

SDS-ACRN-16

Rév. n° : 6

Date de rév. : Oct 6, 2020

Réglementation des États sur le droit de savoir

Nom du produit chimique :	<u>Glycérine</u>	<u>Azoture de sodium</u>	<u>Acide éthylènediaminetétracétique</u>
Massachusetts :	Répertorié	Répertorié	Répertorié
New Jersey :	Liste des substances dangereuses (droit de savoir)	Liste des substances dangereuses (droit de savoir)	Liste des substances dangereuses (droit de savoir)
Pennsylvanie :	Non répertorié	Liste des substances dangereuses pour l'environnement (droit de savoir)	Liste des substances dangereuses pour l'environnement (droit de savoir)
Pennsylvanie :	Non répertorié	Liste relative au droit de savoir	Liste relative au droit de savoir
New York :	Non répertorié	Non répertorié	Non répertorié
Rhode Island :	Non répertorié	Non répertorié	Non répertorié

Listes internationales

Nom du produit chimique	<u>Glycérine</u>	<u>Azoture de sodium</u>	<u>Acide éthylènediaminetétracétique</u>
TSCA :	Répertorié	Répertorié	Répertorié
Liste intérieure des substances :	Répertorié	Répertorié	Répertorié
Liste extérieure des substances :	Non répertorié	Non disponible	Non répertorié
EINECS :	Répertorié	Répertorié	Répertorié
CHINE :	Répertorié	Répertorié	Répertorié
KECL :	Répertorié	Répertorié	Répertorié
JAPON :	Répertorié	Répertorié	Répertorié
AICS :	Répertorié	Répertorié	Répertorié

Réglementation UE

**Annexe XVII du Règlement (CE)
n° 1907/2006 (REACH)
TRIS (77-86-1)**

3. Les substances ou mélanges liquides qui sont considérés comme dangereux conformément à la Directive 1999/45/CE ou qui répondent aux critères de l'une des classes ou catégories de danger suivantes visées à l'Annexe I du Règlement (CE) n° 1272/2008

3.b. Substances ou mélanges répondant aux critères de l'une des classes ou catégories de danger suivantes visées à l'Annexe I du Règlement (CE) n° 1272/2008 : Classes de danger 3.1 à 3.6, 3.7 effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur le développement, 3.8 effets autres que les effets narcotiques, 3.9 et 3.10

Ne contient aucune substance figurant sur la liste des substances extrêmement préoccupantes du règlement REACH

Ne contient aucune substance reprise dans l'Annexe XIV du Règlement REACH

SDS-ACRN-16

Rév. n° : 6

Date de rév. : Oct 6, 2020

16. AUTRES INFORMATIONS

Mentions de danger du SGH

Texte intégral des phrases H et EUH :

Toxicité aiguë 2 (Orale)	Toxicité aiguë (orale), Catégorie 2
Aquatique Aigu 1	Dangers pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Aquatique Longterme 1	Dangers pour le milieu aquatique — Danger à long terme, Catégorie 1
Aquatique Longterme 3	Dangers pour le milieu aquatique — Danger à long terme, Catégorie 3
Irrit. oculaire 2	Lésions oculaires graves/Irritation oculaire, Catégorie 2
Sens. resp. 1	Sensibilisation — Voies respiratoires, Catégorie 1
Irrit. cutanée 2	Corrosion/Irritation cutanée, Catégorie 2
Sens. cutanée 1	Sensibilisation — Peau, Catégorie 1
STOT SE 3	Toxicité pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3, Irritation des voies respiratoires
H300	Mortel en cas d'ingestion
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une irritation cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
EUH032	Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande

Les informations ci-dessus sont supposées être exactes, complètes et actuelles mais ne sont pas censées être des informations exhaustives et doivent être utilisées comme guide. SeraCare Life Sciences ne fait aucune déclaration et n'accorde aucune garantie quant au produit décrit aux présentes, y compris, mais sans s'y limiter les garanties implicites de qualité marchande ou d'adéquation à un usage particulier. SeraCare n'assume aucune responsabilité ni obligation et n'autorise aucune autre personne à assumer une obligation ou une responsabilité supplémentaire suite à l'utilisation de ce produit ou des informations contenues dans cette fiche de données de sécurité.

Date de préparation / dernière révision : Oct 6, 2020 / 6